

**ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES**

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

**ARRETE**

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DURANT DES TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE LA VOIE FERREE AU NIVEAU DU PASSAGE A NIVEAU DU PN n°61**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région du Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE**

**Article 1** : À compter du lundi 12 octobre 2020 à 22 heures jusqu'au jeudi 15 octobre 2020 à 7 heures, pour permettre des travaux de remise en état du passage à niveau N°61,

- **la circulation sera interdite sur le chemin communal situé entre le n°124 et n°126 route d'Herbaville.**
- **l'accès aux piétons et aux cycles sera interdit sur le passage à niveau n°61.**

**Article 2** : Les panneaux de signalisation temporaire ainsi que les déviations seront mis en place par la SNCF et les services techniques de la Ville. Le chantier sera protégé par la SNCF.

**Article 3** : La Directrice Générale des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 24 septembre 2020

Le Maire,



David VALENCE